

## Sommaire inversé

### Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE

*(Remplissez la case lorsque concerné)*

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
<b>Code de l'environnement</b>	<p>CERFA précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identité du demandeur</li> <li>- emplacement de l'installation</li> <li>- nature et volume des activités,</li> <li>- rubrique de classement nomenclature installations classées</li> <li>- identité de l'architecte auteur du projet</li> <li>- surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations</li> <li>- lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher</li> <li>- déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (<i>article 4-4° du décret n°2014-450</i>)</li> </ul>	CERFA	1_CERFA/ CERFA	Fichier n°1- 58-NORDEX-Portes du Nivernais-1-CERFA	1-16 (doc) 1-17 (PDF)	Le CERFA inclut la partie de la « Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour la demande d'autorisation unique »
	Procédés fabrications ( <i>art.4</i> )	AU-1	3_Descr-Demande-	Fichier n°3- 58-NORDEX-Portes	21-26 (PDF)/	«4 Notice de Présentation

<i>du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)</i>		Projet /Dossier Administratif AU1-AU2	du Nivernais-3-1-DescriptionDemande (=Dossier-Admin)	19- 24 (doc)	du projet »
Capacités techniques et financières de l'exploitant ( <i>art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)</i>	AU-2	3_Descr-Demande-Projet /Dossier Administratif AU1AU2/ PJ10	Fichier n°3- 58-NORDEX-Portes du Nivernais-3-1-DescriptionDemande (=Dossier-Admin)  -58-NORDEX-Portes du Nivernais_PJ10_Garanties Financières	9-14 (PDF)/ 7-12 (doc)  27- 28 (PDF)/ 25-26(doc)  29-30 (PDF)/ 27-28 (doc)  1-10	« 2 Capacités Techniques et Financières »  «5 Remise en Etat »  « 6 Constitution des Garanties Financières » :  PJ10
Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 ( <i>R 512-6 / 1° du CE)</i>	AU-3	7_Docs-Code-Environnement /Carte 25000	Fichier n°7-58-NORDEX-Portes du Nivernais-7-1-Carte25000	1	
Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation ( <i>R 512-6 / 2° du CE)</i>	AU-4	7_Docs-Code-Environnement /Carte 2500	Fichier n°7-58-NORDEX-Portes du Nivernais-7-2-Carte2500	1	
Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation –ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- ( <i>R 512-6 / 3° du CE)</i>	AU-5	7_Docs-Code-Environnement /Cartes1000 (x3)	Fichier n°7-58-NORDEX-Portes du Nivernais-7-3-Carte1000 et -58-NORDEX-Portes du Nivernais-7-3-1-Carte1000e_A0_1 et -58-NORDEX-Portes du Nivernais-7-3-2-Carte1000e_A0_2	1-4  1  1	Voir lettre de demande d'Autorisation Unique dans le Dossier Administratif (Annexe 3) pour la sollicitation d'une dérogation concernant l'échelle de cette carte
Etude d'impact ( <i>R 512-6 / 4° du CE)</i>	AU-6	4_Etude-Impacts / Etude d'impacts (EIE)	Fichier n°4-58-NORDEX-PortesduNivernais-4-2-EIE	1-295	
Résumé non technique de l'étude d'impact ( <i>R122-5 du CE)</i>	AU-7	4_Etude-Impacts / Résumé non technique de l'étude d'impact (EIE-RNT)	Fichier n°4-58_NORDEX_Portes du Nivernais-4-1-EIE-RNT	1-45	

	Evaluation des incidences Natura 2000 ( <i>L414-4 du CE</i> )	AU-8	4_Etude-Impacts / Etude d'impact (EIE)	Fichier n°4-58-NORDEX-PortesduNivernais-4-2-EIE	222-227(doc) 224-229(PDF)	L'évaluation des incidences Natura 2000 fait partie de l'étude d'impact (AU6)
	Etude de dangers ( <i>R 512-6 / 5° du CE</i> )	AU-9	5_Etude-Dangers/Etude de dangers	Fichier n° 5-58-NORDEX-PortesduNivernais-5-1-EtudeDangers	1-75 (PDF)	Le RNT de l'EDD est un document indépendant et est nommé de la façon suivante : « Résumé Non Technique de l'Etude de Dangers AU 9.1 »

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
<b>Code de l'urbanisme</b>	Notice précisant ( <i>R431-8 du CU</i> ) 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ; 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet : a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ; b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ; c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ; d) Les matériaux et les couleurs des constructions ; e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.	AU-10.1	6_Docs-Code-Urbanisme/Projet Architectural	Fichier n°6- 58-NORDEX-Portes du Nivernais-6-Projet Architectural	1-9 (doc)/1-10 (PDF)  15-19 (PDF)	
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions ( <i>R431-9 du CU</i> )	AU-10.2	6_Docs-Code-Urbanisme/Projet Architectural	Fichier n°6-58-NORDEX-Portes du Nivernais-6-Projet Architectural	20-26 (PDF)	Cette partie est incluse dans l'annexe du document

Plan des façades et des toitures ( <i>R431-10 du CU</i> )	AU-10.3	6_Docs-Code-Urbanisme/Projet Architectural	Fichier n°6-58-NORDEX-Portes du Nivernais-6-Projet Architectural	27-29 (PDF)	Cette partie est incluse dans l'annexe du document
Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain ( <i>R431-10 du CU</i> )	AU-10.4	6_Docs-Code-Urbanisme/Projet Architectural	Fichier n°6 -58-NORDEX-Portes du Nivernais-6-Projet Architectural	30-31	Cette partie est incluse dans l'annexe du document
Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain ( <i>R431-10 du CU</i> )	AU-10.5	6_Docs-Code-Urbanisme/Projet Architectural	Fichier n°6 -58-NORDEX-Portes du Nivernais-6-Projet Architectural	32	Cette partie est incluse dans l'annexe du document
Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche ( <i>R431-10 du CU</i> )	AU-10.6	6_Docs-Code-Urbanisme/Projet Architectural	Fichier n°6 -58-NORDEX-Portes du Nivernais-6-Projet Architectural	33	Cette partie est incluse dans l'annexe du document
Photographique permettant de situer le terrain dans le paysage lointain ( <i>R431-10 du CU</i> )	AU-10.7	6_Docs-Code-Urbanisme/Projet Architectural	Fichier n°6 -58-NORDEX-Portes du Nivernais-6-Projet Architectural	34	Cette partie est incluse dans l'annexe du document

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
<b>Décret n° 2014-450</b>	Si le projet nécessite une autorisation de <b>défrichement</b> , étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	PJ-1		Fichier n°4-....		
	Si le projet nécessite une <b>autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité</b> au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques	PJ-2		Fichier n°4-....		

<p>utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)</p>					
<p>Si le projet nécessite <b>une approbation</b> au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).</p>	<p>PJ-3</p>	<p>5_Etude-Dangers / Etude de dangers/ 3_Descr-Demande-Projet/58-Nordex_PortesduNivernais_PJ / PJ3</p>	<p>Fichier n°5-58-NORDEX-Portes du Nivernais-5-1-Etude Dangers</p>	<p>36-38 (doc)/38-40(PDF)  1-5</p>	<p>L'information se trouve aussi dans la PJ3 « 58-Nordex_PortesduNivernais_PJ3 », dans la troisième partie du fichier numérique.</p>
<p>Si le projet nécessite <b>dérogation « espèces protégées »</b>, étude d'impact comportant les éléments mentionnés à</p>	<p>PJ-4</p>		<p>Fichier n°4-....</p>		

<p>l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)</p>					
<p><b>Si site nouveau</b>, avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 / 7° du CE)</p>	<p>PJ-5</p>	<p>8_Accords-Avis-Consultatifs / Avis Remise Etat Propriétaires</p>	<p>Fichier n°8-58-NORDEX-PortesduNivernais-8-4-AvisRemiseEtatProp</p>	<p>1-11</p>	
<p><b>Si site nouveau</b>, avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel</p>	<p>PJ-6</p>	<p>8_Accords-Avis-Consultatifs /Avis Remise Etat Maires</p>	<p>Fichier n°8-58-NORDEX-PortesduNivernais-8-3-AvisRemiseEtatMairies</p>	<p>1-3</p>	

	devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 7° du CE)					
	Modalités des garanties financières (R 512-5° du CE)	PJ-10	3_Descr-Demande-Projet / 58-Nordex_PortesduNivernais_PJ10  Dossier Administratif	Fichier n°3- 58-Nordex_PortesduNivernais_PJ10	1-9 (doc)/1 à 10 (PDF)	Cette partie est aussi présentée dans le Dossier Administratif 29-30 (PDF)/ 27-28 (doc)  « 58-NORDEX-PortesduNivernais-3-1-DescriptionDemande (=Dossier-Admin) »



**Autres pièces présentes dans le dossier**

*(Remplissez la case lorsque concerné)*

Pièce	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	
<p>Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un <b>obstacle à la navigation aérienne</b> en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accord de la Défense</li> <li>- accord de la DGAC</li> </ul>	8_Accords-Avis-Consultatifs	Fichier n°8-.58-NORDEX-Portes du Nivernais-8-1-AvisDGAC	1-3	
<p>Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)</p>		Fichier n°8-....		
<p>Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret)</p>	8_Accords-Avis-Consultatifs	Fichier n°8-.58-NORDEX-Portes du Nivernais-8-1-AvisDGAC	1-3	
<p>Accord des opérateurs radars concernés (précisez lesquels) (article 85° du décret)</p>	8_Accords-Avis-Consultatifs	Fichier n°8-58-NORDEX-Portes du Nivernais-8-2-Avis Météo France	1-2	